



Suite aux séries d'attentats qui ont endeuillé la France en 2015 et 2016, le CESER s'est interrogé : comment la Culture et l'Education peuvent-elles contribuer à faire « société » ? Le CESER a mené un travail de longue haleine, permettant d'aboutir à ce rapport que la CGT a voté.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Ce rapport est composé de trois parties :

1. Analyse des interactions entre culture et vie en société

Le rapport apporte une réflexion sur la notion de culture, partant de la définition qu'en donne l'UNESCO. Il rappelle en particulier le rôle essentiel joué par le travail.

2. Synthèse et préconisations

Rappelant que la culture a un coût qui doit être assumé, le rapport décline ses préconisations autour des axes suivants :

- promouvoir l'**accès à la culture pour tous les publics** : dans le monde rural, les quartiers défavorisés, vers les jeunes, les publics en situation de handicap, de perte d'autonomie, de vieillissement ;
- proposer un **assortiment d'actions culturelles** : mener des actions vers les enfants, encourager le principe des musées de territoires collaboratifs à l'image des écomusées, soutenir la production "d'histoires de vie"... ;
- adapter certaines **modalités de l'action régionale** : favoriser les conventions pluriannuelles et les cofinancements, venir en soutien de l'existant et des initiatives.

Il rappelle – sur demande de la CGT - la nécessité de lutter contre toutes les formes d'exclusion tels les racismes et xénophobies, l'homophobie et le sexisme.

3. Cahier d'acteurs

En annexe au rapport figurent quelques expressions libres, rédigées par des Conseillers du CESER, sur des thèmes ayant trait à la culture : la cuisine, le roman national, la laïcité et les religions, les arts... Notre camarade Yvic KERGROAC'H a proposé une contribution sur la culture et le travail.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

Le développement de la culture pour favoriser le dialogue social et le vivre ensemble est un sujet crucial qui aurait nécessité un temps plus long d'échanges et de réflexions afin de venir nourrir le texte par des analyses et des préconisations plus approfondies, par exemple sur la laïcité, en s'appuyant sur les auditions menées. Les délais de plus en plus contraints nous obligent à travailler dans l'urgence, ce qui ne favorise pas l'émergence d'une nécessaire confrontation à travers les diverses opinions.

Certes, les préconisations pointent d'importantes questions mais **il reste à les faire passer du principe plutôt convenu à des préconisations novatrices, audacieuses, pour répondre à l'enjeu posé « le vivre ensemble »** dans sa diversité pour conforter le dialogue social et, plus largement, la démocratie sociale.

Si la culture a un coût, elle est aussi une richesse qui apporte à toutes et tous un bien-être non quantifiable. Elle est surtout une nécessité dans un contexte de montée des idéologies de rejets (dernier exemple en date, la censure par certains Maires d'affiches destinées à promouvoir la prévention contre le sida).

La CGT approuve donc le rapport quand il souligne le défi que constitue la lutte contre toutes les formes d'exclusion tels les racismes et xénophobies, l'homophobie et le sexisme. Mais elle considère qu'il aurait dû être plus direct en rappelant le rôle que la Région peut et doit jouer en soutenant les initiatives culturelles en la matière, qu'il s'agisse du festival Cité Métisse à Cholet ou de la marche des fiertés du Mans.

L'avis souligne également qu'il y a lieu de favoriser le principe de conventions pluriannuelles en matière culturelle. La CGT partage pleinement cette préconisation, indispensable à la viabilité des acteurs culturels. **Elle s'inquiète donc de la remise en cause de plusieurs conventions, notamment avec des associations d'éducation populaire, mettant en danger l'emploi dans ces structures et l'exercice de leurs missions.**

La CGT décline dans ses valeurs la tolérance et la fraternité ; c'est pourquoi elle est favorable à tous projets qui vont aller dans ce sens, le partage intergénérationnel, l'inclusion des personnes handicapées. La société doit faire en sorte que les personnes (quelles que soient leurs difficultés) soient en mesure de vivre en société et de mener une vie normale avec le niveau d'assistance nécessaire qui doit être efficace et efficient. L'inclusion est une manière de penser et de vivre qui réclame la participation active de tous les citoyens, ce qui suppose l'égalité des chances, la justice sociale. Mais l'inclusion va au-delà pour aboutir à celui de respect des droits humains sous tous les aspects et dans tous les secteurs. Non plus seulement une législation (discrimination positive) qui protège une population vulnérable, une protection des plus faibles, mais une société construite de manière telle que chacun est appelé à participer activement en donnant sa contribution à la construction d'un monde meilleur.

Le rapport du CESER se penche, à juste titre, sur les disparités d'accès à la culture selon les territoires, urbains et ruraux.

La CGT considère que les politiques publiques ont là tout leur rôle à jouer pour faire vivre les territoires, notamment par la présence de services publics, d'une offre de transports répondant aux besoins de mobilité des citoyens comme des entreprises, ou par la lutte contre la fracture numérique. Comme le souligne le rapport, la Région peut faciliter l'accès de la culture en s'appuyant sur sa compétence en matière de transport public de voyageurs.

Il faut favoriser les initiatives qui contribuent au vivre ensemble par le biais de l'expression culturelle la plus large, **ne pas réduire celle-ci à des projets d'ampleur qui ont, certes, un rayonnement important mais qui apparaissent plus dans un rôle de consommation d'une animation que d'un véritable vecteur de communication et de partage entre citoyens.**

La CGT, organisation de défense des salariés, approuve la référence dans le cahier 1 de l'avis au lien entre la culture et le travail. Ce lien est largement décliné dans le cahier 2. L'action des associations qui œuvrent en ce sens doit être soutenue. Pour la CGT, cette question renvoie à la nécessité pour chacun d'avoir accès à un emploi correspondant à ses appétences et ses compétences.

Enfin, parce qu'elle est aussi une organisation des salariés du monde culturel, elle soutient les mobilisations menées par ces derniers, en particulier concernant leur régime d'indemnisations chômage.

Ces remarques étant faites, la CGT, qui remercie pour ce travail le rapporteur et le chargé de mission, va voter ce rapport.

VOTES : L'avis a été adopté par 63 voix pour et 1 abstention.